ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et reglementation

Question écrite n° 5781

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur la mise en place d'une structure para-ordinale concernant les infirmiers et infirmieres, diplomes ou etudiants. Cette organisation doit pouvoir etre specifique a cette branche d'activite essentielle a notre systeme de sante. Elle doit aussi etre competente dans tous les domaines relatifs a cette profession, a savoir : discipline, normes d'acces aux etudes, formation intiale et continue, enregistrement des diplomes, gestion des carrieres et des specialisations. Il lui demande d'associer les professionnels concernes a la constitution de cette instance.

Texte de la réponse

Les services du ministre delegue a la sante etudient actuellement l'opportunite de mettre en place, pour les professions paramedicales qui n'en disposent pas, une instance susceptible de veiller au respect de leurs regles professionnelles. En ce qui concerne la profession d'infirmiere, le ministre delegue a la sante a charge Mme Brigitte Garbi, infirmiere chargee de mission aupres du directeur general de la sante, de proceder sur ce point a une tres large consultation de l'ensemble des syndicats et groupements representatifs de la profession.

Données clés

Auteur : M. Balkany Patrick
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5781
Rubrique : Infirmiers et infirmieres
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 3012
Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3577